

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2021 – 161

Le 2 novembre 2021

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ H&R Real Estate Investment Trust (HR) Scission d'actions**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que H&R Real Estate Investment Trust (« H&R » ou la « société ») a annoncé le 27 octobre 2021 son intention de procéder à un apport partiel d'actif à l'égard de son portefeuille de centres commerciaux à construction fermée et de créer avec Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP ») une nouvelle société de placement immobilier cotée en bourse nommée Primaris.

Les propriétés de H&R seront transférées à Primaris conformément à un plan d'arrangement (l'« arrangement »). Chaque porteur de parts de H&R actuel recevra une part de Primaris pour chaque part H&R détenue, sous réserve de tout regroupement ou fractionnement de parts Primaris aux termes de l'arrangement.

Dans le cadre de l'arrangement, H&R demandera à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta une ordonnance provisoire confirmant, entre autres, la convocation et la tenue d'une assemblée (l'« assemblée ») des porteurs de parts de H&R qui se tiendra en décembre 2021 pour approuver l'arrangement.

En outre, H&R a i) demandé à l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu confirmant certaines conséquences fiscales fédérales canadiennes de l'arrangement (la « décision de l'ARC »), et ii) demandé l'approbation conditionnelle de la Bourse de Toronto pour l'inscription et l'affichage aux fins de négociation des parts de Primaris. L'inscription sera soumise aux exigences habituelles de la Bourse de Toronto en matière d'approbation d'inscription.

Si l'arrangement est approuvé par les porteurs de parts de H&R et dans l'hypothèse où toutes les autres conditions de clôture sont remplies en temps opportun (ou font l'objet d'une renonciation), y compris la réception d'une ordonnance définitive de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et la décision de l'ARC, il est prévu que la transaction soit réalisée à la fin de décembre 2021 ou au début de 2022.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes  
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC